



Lettre d'information à l'attention des usagers du service de l'eau et de l'assainissement
de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine

Retrouvez toutes
les informations
et nos formulaires
sur notre portail internet

<https://applications.agglo-belfort.fr/eau>



Notre rubrique Service Abonnés vous permet de :

- ▶ consulter nos règlements de service,
- ▶ imprimer votre demande de prélèvement bancaire mensuel ou à échéance, de résiliation d'abonnement..., nous adresser un courriel.

Notre rubrique Informations vous donne accès aux résultats des analyses d'eau tout au long de l'année.

Pour les abonnés ne disposant pas d'internet, les analyses sont également consultables dans chaque mairie et à la direction de l'eau et de l'assainissement – 10 boulevard Dunant à Belfort.



Communauté de l'Agglomération Belfortaine

Hôtel de ville et de la Communauté d'Agglomération

Place d'Armes – 90020 Belfort Cedex

Tel. 03 84 54 24 24

Fax 03 84 21 71 71

Rédaction : Direction Eau et Assainissement
Communication

Adresser toute correspondance

à Direction Eau et Assainissement

Hôtel de ville et de la Communauté d'Agglomération

Place d'Armes – 90020 Belfort Cedex

Tel. 03 84 90 11 22

Fax 03 84 90 11 33

Courriel : usagers-eaux@agglo-belfort.fr

Portail : <https://applications.agglo-belfort.fr/eau/>



Communauté de l'Agglomération Belfortaine - Novembre 2011 - isabelle.sinsou@gmail.com

La CAB prépare LA JONXION

parc d'innovation Belfort-Montbéliard

Le parc d'innovation « la Jonxion » (regroupant la ZAC TGV et le parc des « Plutons ») et l'aménagement du futur hôpital Médian ont nécessité d'importants travaux pour assurer une desserte en eau potable, la récupération des eaux usées et la protection des zones environnantes contre les inondations.

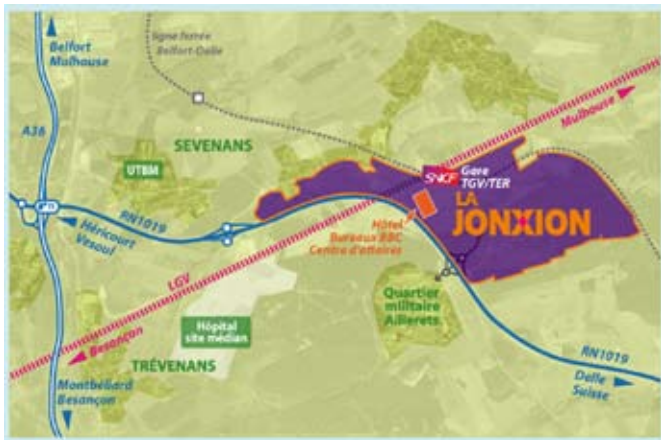
Ces travaux débutés en 2008 s'achèveront en 2015.

En eau potable, à terme, ce sera environ 6 000 m de canalisations qui auront été installées ou remplacées par des canalisations de plus gros diamètre afin d'acheminer l'eau potable en provenance de l'usine de production de Pays de





Montbéliard Agglomération. La sécurité de l'alimentation en eau potable du futur hôpital a également été prise en compte : une seconde alimentation, l'usine de Belfort, pourra être activée en cas de besoin.



Au niveau de l'assainissement, il a été nécessaire d'estimer les besoins d'une population permanente et les besoins des nouvelles infrastructures (gare, hôpital...) jusqu'à 2040, la durée de vie d'une usine de dépollution étant évaluée au moins à 30 ans. Ces besoins, combinés à l'évolution de la législation, ont orienté la Communauté de l'Agglomération Belfortaine vers la construction d'une nouvelle usine de dépollution capable de traiter les rejets d'un équivalent de 17 000 habitants.

Cette usine, située à Trévenans, traitera les effluents en provenance des communes d'Andelnans, Botans, Châtenois les Forges, Dorans, Moval, Sevenans et Trévenans. Ce nouvel équipement permettra le démantèlement de 4 petites stations d'épuration devenues obsolètes et de 2 postes de relèvement. A noter que l'équipement prévu, conforme aux nouvelles normes en matière d'assainissement, s'inscrit dans un souci de préservation de l'environnement et contribuera à l'atteinte du bon état écologique sur ce secteur.

Un réseau de 7 000 m de canalisations nouvelles, équipé de 5 postes de relèvement, assurera la collecte des eaux usées des nouvelles infrastructures.

Au total, l'aménagement de cette zone du sud Territoire représente un investissement de 8 677 000 € pour le réseau d'assainissement et les bassins d'orage, 8 300 000 € pour la nouvelle usine de dépollution et 1 870 000 € pour l'extension et le renforcement du réseau d'eau potable.



Protégez du gel votre compteur d'eau et vos canalisations !



Le compteur, qui sert à mesurer votre consommation d'eau, est sous votre garde. Afin de le protéger des rigueurs de l'hiver, pensez à prendre les précautions qui s'imposent :

- Si votre compteur est situé en regard enterré, mettez en place, au-dessus du compteur, une protection isolante : à titre d'exemple, le polystyrène ou le bois sont d'excellents protecteurs contre le froid,
- Si votre compteur est installé dans un local non chauffé (garage, cave, ...), s'il est proche d'une ventilation, pensez à le calorifuger, à calfeutrer portes et fenêtres, éventuellement placez le compteur dans un caisson... Si nécessaire, vous pouvez demander au service des eaux de modifier votre installation, les frais seront à votre charge.

Il est important de protéger aussi vos canalisations :

- A l'extérieur de l'habitation, mettez les robinets hors d'eau, la totalité des canalisations doit être enterrée à une profondeur de 1,20m (y compris au droit des fondations de l'immeuble).
- A l'intérieur de l'habitation, ne coupez jamais complètement le chauffage, recouvrez vos canalisations de gaines isolantes. En cas d'absence prolongée, vidangez vos installations et protégez toujours votre compteur.

En cas de début de gel, que vous constatez par un manque d'eau, vous devrez dégeler votre installation. Un sèche-cheveux ou des serpilières chaudes peuvent suffire pour décongeler une conduite bloquée. N'utilisez jamais de flamme.